ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

insuffisance rénale

Question écrite n° 83391

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la facturation des actes de médecins salariés dans les établissements de santé dit ex-OQN. Il souhaiterait savoir pourquoi les consultations de médecins salariés dans les structures de dialyse hors centre pour les patients qui ne sont pas encore dialysés ou pour ceux qui ne le sont plus après une greffe ne sont pas, en l'état, éligible à ce dispositif alors que l'intérêt en termes de santé publique et d'économie de santé semble indiscutable.

Données clés

Auteur : M. Pierre Morel-A-L'Huissier
Circonscription : Lozère (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 83391
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : Santé et sports
Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 juillet 2010, page 7509
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)